



Délibération n° 03/ 2021

Département de l'Hérault
Commune de PIGNAN

PRÉFECTURE
DE L'HÉRAULT

26 FEV. 2021

D.R.C.L
GREFFE - P.F.R.A.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de PIGNAN (Hérault)**

L'an deux mille vingt et un, le vingt-trois février à quatorze heures, le Conseil Municipal de la Commune de PIGNAN étant assemblé en session ordinaire, à la salle du Bicentenaire de Pignan, après convocation légale, sous la présidence de Madame Michelle CASSAR, Maire,

Etaient présents :

M. ARCAY Martin, Mme BOSH Sylvia, Mme CALMES Anne-Marie, Mme CASSAR Michelle, Mme CINÇON Sylvie, M. CHOLBI Jean-Claude, Mme DE BLOCK Jasmine M. DELAUZE Daniel, Mme DUBOUCHER Danièle, M. GIL Michaël, Mme GIMENEZ Véronique, M. GRILL Christophe, Mme IRIBARNE Isabelle, Mme MARCILLAC Monique, M. MATTERA Patrick, M. MESSINA Gaspard, M. PAGEZE Thierry, Mme QUEVEDO Karine, M. QUILES Thierry, M. SABLOS Gérard, M. SAMMUT Jean-Pascal, M. SIE Rémi, Mme THALAMAS Fabienne, Mme ZONCA Jeanne.

Absents excusés :

M. BIEGEL Julien (pouvoir à Mme CASSAR Michelle), M. GERVAIS Marc (pouvoir à Mme DE BLOCK Jasmine), Mme GUYONNET Gaëlle (pouvoir à M. ARCAY Martin), Mme LACUBE Danièle (pouvoir à Mme ZONCA Jeanne), Mme TROCHAIN Katia (pouvoir à Mme CINÇON Sylvie).

Il a été procédé conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil ; Madame Karine QUEVEDO a été désignée, à l'unanimité, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Ressources humaines - Modification du tableau des effectifs – Approbation –

Monsieur Jean-Pascal SAMMUT, Adjoint au maire, délégué aux finances et au personnel, expose au conseil municipal :

Conformément à l'art 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Il convient donc d'adopter un nouveau tableau des effectifs pour autoriser les créations de poste suivant :

- ➔ 1 Rédacteur Territorial, Temps Complet
- ➔ 1 Rédacteur Principal 2ème cl, Temps Complet
- ➔ 1 Rédacteur Principal 1ère cl, Temps Complet
- ➔ 1 Chef de Service de Police Municipale, Temps Complet
- ➔ 1 Chef de Service de Police Municipale Principal 2ème classe, Temps Complet
- ➔ 1 Chef de Service de Police Municipale Principal 1ère classe, Temps Complet

Commune de PIGNAN (Hérault)**Délibération n° 03/2021****Objet : Ressources humaines - Modification du tableau des effectifs – Approbation –**

GRADE OU EMPLOI	Catégorie	Titulaires	Mouvements	TOTAL	Dont TNC
DGS	A	1		1	
Attaché	A	1		1	
Rédacteur principal 1ère classe	B	1	1	2	
Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	B		1	1	
Rédacteur	B	3	1	4	
Technicien principal 2ème classe	B	1		1	
Technicien principal 1ère classe	B	1		1	
Technicien	B	1		1	
Educateur des APS principal 1ère classe	B	1		1	
Animateur principal 1ère classe	B	1		1	
Animateur	B	3		3	
Chef de Service de Police Municipale Principal 1ère classe	B	0	1	1	
Chef de Service de Police Municipale Principal 2ème classe	B	0	1	1	
Chef de Service de Police Municipale	B	0	1	1	
Adjoint administratif	C	7		7	
Adjoint administratif principal 1ère classe	C	2		2	
Adjoint administratif principal 2ème classe	C	4		4	
Adjoint technique	C	9		9	6
Adjoint technique principal 2ème classe	C	17		17	3
Adjoint technique principal 1ère classe		7		7	1
Agent de maîtrise principal	C	3		3	
Agent spécialisé principal 2ème cl des écoles maternelles	C	2		2	2
Agent spécialisé princp 1ère cl des écoles maternelles	C	1		1	1
Adjoint d'animation	C	3		3	1
Adjoint d'animation principal 1ère classe		2		2	
Adjoint d'animation principal 2ème classe	C	4		4	
Brigadier-chef principal	C	4		4	
Gardien Brigadier de police	C	2		2	
		81	6	87	14

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **ADOPTÉ** le nouveau tableau des effectifs présenté ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Commune de PIGNAN (Hérault)


Délibération n° 03/2021

Objet : Ressources humaines - Modification du tableau des effectifs – Approbation –

Nombre de conseillers en exercice : 29
Nombre de présents : 24
Nombre de votants : 29 (dont 5 pouvoirs)
Votes : 29
Pour : 29
Contre : 0
Abstention : 0

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE,


Michelle CASSAR



Nota : Le Maire certifie que le compte rendu de cette
délibération a été affiché à la porte de la mairie ;
que la convocation du conseil avait été faite le 16 février 2021
Hôtel de Ville – 34570 PIGNAN

PRÉFECTURE
DE L'HÉRAULT

26 FEV. 2021

D.R.C.L
GREFFE - P.F.R.A.